

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de La Seigneurie tenue le 8 mai 2023, à 19 h, à la bibliothèque de l'école.

Représentants des parents	Représentante.s des enseignant.e.s	Représentante.s soutien et professionnel (PNE)	Directions	Représentant.e.s des élèves
Alice Bélanger Présidente	Karine Beaulieu	Denise Nicholls (soutien)	Isabelle Simard	Aucun représentant.e
Stéphanie Bois	Véronique Boivin	Shirley Normand (PNE)	Geneviève Boudreault	
Susie Desbiens	Joanne Durocher		Marie-Ève Lefebvre	
Mathieu Fortin (Représentant comité/parents)	Katia Ouellet		Aisah-Diane Mantah	
Julie Leblanc (abs)	Alexandra Rodrigue(abs)		Andrée-Anne Plourde-Côté	
Anne Legault (substitut comité parents)	Mélanie Tremblay		Marie-France Tanguay	
Jean-Pierre Manderlier				
Caroline Rivard				

M<sup>me</sup> Nathalie Laberge agit à titre de secrétaire.

#### **4.1 ACCUEIL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente souhaite la bienvenue aux membres et constate que le quorum requis par la Loi est atteint. La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

**Activité pédagogique :** Les mesures d'aide à la lecture et à l'écriture (mesure 30810-portables et outils)

À la demande de la direction, Madame Katia Ouellet explique et donne des précisions concernant l'utilisation des outils d'aide technologiques (mesure 30810)

#### **4.2 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur Sébastien Drolet et Madame Annie Bilodeau s'adresse aux membres du conseil d'établissement afin de trouver des pistes de solutions pour l'an prochain concernant l'organisation du Sport-Études des élèves en gymnastique artistique versus le parcours scolaire. À la demande de la direction, Monsieur Patrick Roberge, agent de développement pour le sports-études est présent afin de répondre aux divers questionnements. Ils se questionnent au sujet des entraînements et des compétitions pour arrimer les horaires. Quelques pistes de solution sont apportées, une réflexion doit être faite à ce sujet pour l'an prochain.

#### **INSCRIPTION DE POINTS (VARIA)**

Aucun point

#### **4.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023**

CE 22/23 21

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Fortier d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2023, avec le changement apporté au point 4.9 pour la Résolution pour la fermeture de la Coop étudiante. Le point Approbation des règles de vie de l'école est reporté au conseil d'établissement du mois de juin.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
AVIS DE CONVOCATION

Madame,  
Monsieur,

La présente est pour vous convoquer à une séance ordinaire du conseil d'établissement qui se tiendra le lundi 8 mai 2023 à 19h à la bibliothèque de l'école. Vous devez entrer par la porte numéro 13, qui est située en arrière de l'école.

#### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**Activité pédagogique** : Les mesures d'aide à la lecture et à l'écriture (mesure 30810-portables et outils)

- 4.1 Accueil;
- 4.2 Période de questions du public;
- 4.3 Inscription de points (varia);
- 4.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2023;
- 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023;
- 4.6 Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023;
- 4.7 Informations diverses :
  - a) De la direction;
    - Clientèle 2023-2024;
    - Modulaires et travaux durant l'été (Marie-France Tanguay);
    - Pénurie;
    - Suivi 5<sup>e</sup> sec Sport-Études et EESL;
    - Sondage cafétéria ;
  - b) Du représentant du comité de parents; - 5 min.
  - c) Des représentants du parlement-étudiant : - 15 min.

#### **DÉCISIONS**

- 4.8 Approbation des ajouts de sorties et activités éducatives (article 87); 10 min.
- 4.9 Résolution pour la fermeture de la Coop étudiante (articles 94 et 95); 10 min.
- 4.10 Consultation sur la Politique de dépenses encourues dans le cadre d'une fonction (article 175); 30 min.
- 4.11 Approbation des frais chargés aux parents
  - Le petit matériel et les frais de surveillance (articles 7 et 77.1)
- 4.12 Levée de la séance.

Alice Bélanger  
Présidente

#### **4.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023**

CE 22/23 22

IL EST PROPOSÉ par Anne Legault d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2023.

**APPROUVÉE L'UNANIMITÉ**

#### **4.6 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023**

##### **POINT 3.7 : UTILISATION DES OUTILS TECHNOLOGIES EN FRANÇAIS**

La direction explique aux membres la problématique qui est survenue lors de l'examen du Ministère en français écriture en 5<sup>e</sup> secondaire. Elle tient à féliciter les enseignant.e.s du département de français pour leur excellent travail.

##### Seigneurie en spectacle

La direction informe les membres des résultats de nos élèves elle les félicite car deux élèves nous représenteront à l'étape provinciale qui se déroulera bientôt.

#### **4.7 INFORMATIONS DIVERSES**

a) De la direction;

- Clientèle 2023-2024 :  
La direction présente aux membres un aperçu de l'organisation scolaire pour l'année 2023-2024.
- Modulaires et travaux durant l'été (Marie-France Tanguay) :  
Marie-France Tanguay, gestionnaire d'établissement, donne certaines informations concernant les modulaires et les travaux (notamment de la peinture et l'ascenseur ainsi que les achats qui seront faits dans l'école durant l'été.
- Pénurie :  
La direction informe les membres concernant la pénurie du personnel. Elle mentionne qu'il y a encore beaucoup de manque de personnel dans tous les corps d'emploi. Un comité est en place au Centre de services.
- Suivi 5<sup>e</sup> sec Sport-Études et EESL :  
Mme Andrée-Anne Plourde-Côté, directrice adjointe, explique et donne les dernières informations concernant le dossier de nos élèves en EESL. Une réflexion est prévue en début d'année scolaire à ce sujet.
- Sondage cafétéria  
Mme Marie-France Tanguay, gestionnaire d'établissement, donne des informations concernant le menu offert à la cafétéria pour l'année scolaire 2023-2024. Une demande est faite afin qu'un registre soit tenu à savoir combien de menu du jour est préparé pour les jeunes.

b) Du représentant du comité de parent;

Mme Anne Legault, substitut au comité de parents, donne certaines informations concernant la dernière rencontre du comité de parents.

- c) Du représentant du parlement-étudiant;  
Aucun représentant du parlement n'est présent à la rencontre.

#### **4.8 APPROBATION DES AJOUTS DE SORTIES ET ACTIVITÉS ÉDUCATIVES (ARTICLE 87)**

CE 22/23 23

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Caroline Rivard d'approuver les ajouts de sorties et activités éducatives, tels que présentées.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.9 RÉOLUTION POUR LA FERMETURE DE LA COOP ÉTUDIANTE (ARTICLES 94 ET 95)**

CE 22/23 24

CONSIDÉRANT les articles 94 et 95 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que la Coopérative étudiante de l'école de La Seigneurie, (ci-après appelée la Coop) a cessé ses opérations en mars 2020 à cause de la pandémie et n'a jamais repris ses activités :

CONSIDÉRANT qu'en raison du manque d'enseignant.e.s dans le milieu scolaire, il est très difficile de trouver des enseignant.e.s responsables pour superviser les élèves et les activités de la Coop;

Il est résolu :

- Procéder à la dissolution de la Coop;
- Transférer les sommes restantes à l'école de La Seigneurie. Ces sommes seront affectées soit sous forme de bourses à des élèves lors de prochains galas du mérite, élèves qui seront sélectionnés par un comité composé de membres de la direction et d'enseignant.e.s, soit à offrir des activités ou des biens à des élèves dans le besoin;
- Une suggestion est faite que la bourse soit au nom de Lise Leclerc, une enseignante dévouée à ce projet;
- Donner les inventaires de biens restants à des élèves de l'école lors d'évènements de reconnaissance et de motivation

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.10 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE DE DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE D'UNE FONCTION (ARTICLE 175)**

CE 22/23 25

CONSIDÉRANT l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Joanne Durocher d'approuver le document de consultation.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.11 APPROBATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS (ARTICLE 7 ET 77.1)**

- **LE PETIT MATÉRIEL ET LES FRAIS DE SURVEILLANCE (ARTICLES 7 ET 77.1)**

CE 22/23 2

CONSIDÉRANT les articles 7 et 77.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les frais de surveillance passeront de 52 \$ à 55 \$ pour l'année scolaire 2023-2024;

Il est proposé par Alice Bélanger d'approuver les frais chargés aux parents (le petit matériel et les frais de surveillance 2023-2024), avec les modifications demandées.

**APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.12 VARIA**

Certains membres du conseil d'établissement félicitent le département de musique pour leur spectacle présenté au Palais Montcalm ainsi que l'équipe de Cheerleading pour leur dernière performance. Le projet Défilé de mode monté par le programme Entrepreneuriat-Études a reçu aussi des félicitations.

#### **4.12 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 03

---

Alice Bélanger, présidente

---

Isabelle Simard, directrice

---

Nathalie Laberge, secrétaire